INSTITUTION SAINTE-MARIE
ECOLE · COLLÈGE · INTERNAT

COLLEGE SAINTE-MARIE
15 Rue du Lutzelbach - 68150 RIBEAUVILLE
☎ 03 89 73 64 18 - ✉ college.stemarie@orange.fr

Fondation Providence de Ribeauvillé

CONTRAT DE SCOLARISATION

Année Scolaire 2023 / 2024

L'établissement représenté par Mme Anne THOMANN-REMOND, Chef d'établissement, s'engage à assurer la scolarisation de l'enfant pour l'année 2023-2024.

Monsieur et/ou Madame.....

déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur du Collège Sainte Marie qui leur a été remis.

Ils déclarent accepter les documents sans réserve et inscrire leur enfant :

(nom +prénom) .....

dans l'établissement à la rentrée de septembre 2023 en classe de .....

Ils acceptent également de faire confiance aux professionnels de la pédagogie et de l'encadrement et de les soutenir dans leurs décisions.

L'établissement s'engage également à assurer une prestation de restauration et d'internat selon les choix définis par les parents.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire,

Monsieur et/ou Madame.....

reconnaissent avoir pris connaissance du coût de toutes les prestations proposées à leur enfant au sein du Collège Privé Sainte Marie et s'engagent à en assurer la charge financière dans les conditions précisées dans la convention financière en annexe.

Pour marquer leur accord,

Monsieur et/ou Madame.....

ont versé deux acomptes qui constitueront une avance sur le 1er trimestre de l'année et seront déduits du relevé de la 1ère période.

Signatures précédées de la mention "lu et approuvé"

Personne ayant l'autorité parentale	**Autre Personne ayant l'autorité parentale**	Le chef d'établissement :
Lien de parenté : ☐ Père - ☐ Mère - ☐ ..... Date : ..... *Signature :*	Lien de parenté : ☐ Père - ☐ Mère - ☐ ..... Date :..... *Signature :*	Date : *28 juin 2023* *Anne THOMANN-REMOND*